

CFG-OA

PV

Date : le vendredi 9 février 2024

Heure : 13h30

Lieu : Glaverbel

Contenu de la réunion :

Agenda de la réunion du 9 février 2024 :

1. APPROBATION DU PV

- 1.1. Approbation de l'OJ du 9 février 2024
- 1.2. Approbation du PV du 19 janvier 2024

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- 2.1. Chambre wallonne
- 2.2. Chambre des matières bruxelloises
- 2.3. Fusion des GT « Stage » et « Harmonisation de la rémunération des stagiaires »
- 2.4. GT « Marchés publics »
- 2.5. GT « Assurances »
- 2.6. GT « Campagne de sensibilisation »
- 2.7. GT « Transformation numérique de la profession et mission légale »

3. JURIDIQUE

- 3.1. Publication des adresses professionnelles sur la liste unique des architectes
- 3.2. Examen des statuts de sociétés - positionnement

4. CONSEIL NATIONAL - CFG-OA

- 4.1. La journée du mandataire du Cfg-OA

5. FINANCES

/

6. COMMUNICATION

- 6.1. Batibouw 2024

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. Architectes-paysagistes

1. APPROBATION DE L'OJ ET DU PV

1.1. OJ du 9 février 2024

DECISION : le Cfg-OA valide le présent ordre du jour.

1.2. PV du 19 janvier 2024

DECISION : le PV du Cfg-OA du 19 janvier 2024 est approuvé.

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

2.1. Chambre wallonne

- Participation aux assises du logement, événement organisé à l'initiative du Ministre Christophe Collignon : 2 thématiques choisies : « Art de construire » et « Défis énergétiques et environnementaux » les 5, 6 et 12 février 2024.

Ces réunions sont également l'occasion pour les membres de la Chambre de promouvoir le mémorandum, la plaquette « Quelle architecture face aux enjeux climatiques ? » et les différents modèles de cahiers des charges (marchés publics).

- Participation aux travaux de l'ACER (Alliance Climat Emploi Rénovation) : GT permis d'urbanisme et rénovation énergétique.

L'Ordre a rejoint tardivement les travaux de la cellule ACER, laquelle semble reprendre vie à l'approche des élections. Les membres de la Chambre sont très actifs au sein de deux GT (GT permis d'urbanisme et GT Energie).

Les projets d'adaptation des annexes 4 et 9 établis par la Chambre wallonne ont été transmis et portés par l'ACER auprès des instances politiques concernées.

POUR INFO

2.2. Chambre des matières bruxelloises

- Débat politique : 9 avril 2024 à Glaverbel

Les représentants des principaux partis politiques présents à Bruxelles ont été invités tels que David Leisterh (qui a déjà accepté l'invitation), Bernard Clerfayt, Isabelle Emery, la cheffe de groupe du PTB, le ministre Alain Maron, etc.

Un évènement similaire devrait être également organisé en Wallonie.

- RRU et CoBAT : durée des procédures de permis d'urbanisme – nécessité d'une rencontre avec la Secrétaire d'Etat à l'Urbanisme.

Il semble que le projet de réforme de RRU dans sa forme actuelle ne sera pas validé. Une réunion avec la secrétaire d'Etat Ans Persoons est prévue le 29 février, l'Ordre aura sans doute plus d'informations lors de cette réunion. Une enquête publique relativement longue devrait en principe être organisée (sauf s'il est estimé que les adaptations apportées au projet de RRU sont mineures).

Ceci étant, si une réforme du RRU peut être envisagée à moyen terme, cela ne pourra pas être le cas pour la réforme du CoBAT.

- Démarches en vue d'une rencontre avec la S.L.R.B. : marchés publics.

Des démarches avec la cellule développement de la S.L.R.B avaient été entreprises il y a quelques années en vue d'adapter leurs modèles de cahier des charges.

Aujourd'hui, il y a une réelle volonté de la part des membres de la Chambre de continuer ces adaptations et de travailler en collaboration avec les représentants de la S.L.R.B. laquelle lance directement ou par le biais des sociétés de logement social bon nombre de marchés publics.

POUR INFO

2.3. Fusion des GT « Stage » et « Harmonisation de la rémunération des stagiaires »

Lors de la séance du 19 janvier 2024, le Cfg-0A, avant de décider de la poursuite des travaux de ces GT, a demandé à monsieur D d'effectuer la présentation des conclusions du GT « stage ».

Lors de la journée du mandataire du 2 février 2024, il est apparu que la réforme du stage constituait la 3^{ème} priorité « proposée » et était nettement plus souhaitée à Bruxelles qu'en Wallonie.

Présentation par D de l'état d'avancement des travaux liés à l'harmonisation de la rémunération des stagiaires et à la réforme du stage.

Le Cfg-OA confirme-t-il la poursuite des travaux de ces 2 GT fusionnés ?

DECISION : le Cfg-OA confirme la poursuite des travaux du GT « Stage » (fusion des anciens GT « stage » et « harmonisation de la rémunération des stagiaires »).

Le Cfg-OA charge-t-il l'administration de lancer un appel à candidats auprès des 75 mandataires pour la composition de ce GT ?

DECISION : le Cfg-OA charge l'administration de lancer un appel à candidats auprès des 75 mandataires pour la composition de ce GT « stage », lequel sera composé d'un mandataire effectif et d'un mandataire suppléant par Conseil, et de deux membres du Cfg-OA, à savoir, madame Marcelle Rabinowicz et monsieur Pascal Daspremont.

La première réunion de ce GT « stage » nouvellement formé devra se tenir en présence des membres effectifs et suppléants.

2.4. GT « Marchés publics »

Lors de la séance du 19 janvier 2024, le Cfg-OA a décidé de créer un GT « Marchés Publics nouvelle formule » ayant pour mission :

- de définir les principaux enjeux et les grands axes de réflexions qui doivent présider les procédures de marchés publics et les procédures de concours ;
- d'actualiser les modèles de cahier spécial des charges tels qu'établis par l'Ordre et ce notamment en fonction des évolutions législatives et réglementaires mais également des objectifs fixés ;
- d'élaborer une stratégie et de proposer des actions visant à sensibiliser efficacement les autorités publiques aux bonnes pratiques en matière de marchés publics.

Un appel à candidats a donc été effectué auprès des 75 mandataires.

Les candidatures réceptionnées par le secrétariat du Cfg-OA sont, au 5 février 2024, les suivantes :

- Sébastien Schmit – CP du Luxembourg
- Hélène Lacroix – CP de Namur
- Nathalie Huygens – Membre nommée par le Roi
- Jean-Jacques Harotin – CP de BCBW
- Dany Lacomble – CP de Liège
- Sébastien Deckmyn – CP de Liège
- Jean-Pierre Navez – CP de Hainaut
- Caroline Delrée-Mambourg – CP de Liège
- Julie Roland – CP de Luxembourg

Il est demandé au Cfg-OA de valider la composition du GT « Marchés Publics ».

Suite à l'appel à candidats, il a été décidé de composer le GT comme suit :

- un membre effectif et 1 membre suppléant par Conseil :

- CP de Luxembourg :
Effectif : Julie Roland
Suppléant : Sébastien Schmit
- CP de Namur :
Effectif : Hélène Lacroix
Suppléant : à désigner
- CP de BCBW
Effectif : Jean-Jacques Harotin
Suppléant : à désigner
- CP de Liège
Effectif : Sébastien Deckmyn
Suppléant : Caroline Delrée-Mambourg
- CP du Hainaut :
Effectif : Jean-Pierre Navez
Suppléant : à désigner

- et un membre nommé par le Roi, à savoir, madame Nathalie Huygens.

DECISION : le Cfg-OA valide la composition du GT « Marchés publics nouvelle formule » telle que proposée ce jour, à savoir : pour le Conseil de Luxembourg : membre effectif : Julie Roland et membre suppléant : Sébastien Schmit, pour le Conseil de Namur : membre effectif : Hélène Lacroix et membre suppléant : à désigner, pour le Conseil de BCBW : membre effectif : Jean-Jacques Harotin et membre suppléant : à désigner, pour le Conseil de Liège : membre effectif : Sébastien Deckmyn et membre suppléant : Caroline Delrée-Mambourg et pour le Conseil du Hainaut : membre effectif : Jean-Pierre Navez et membre suppléant : à désigner, ainsi qu'un membre nommé par le Roi, à savoir, madame Nathalie Huygens.

2.5. GT « Assurances »

Lors de sa séance du 19 janvier 2024, le Cfg-OA a décidé de supprimer le GT « Assurances » au niveau du Cfg-OA mais de le maintenir au niveau national.

Le Cfg-OA charge-t-il l'administration de lancer un appel à candidats auprès des 75 mandataires pour la composition de ce GT au niveau national.

Il est à noter que la police d'assurance collective ne fait pas partie des priorités « proposées » et « libres » exprimées à l'occasion de la journée du mandataire étant précisé que les architectes wallons sont nettement plus préoccupés que les architectes bruxellois par cette thématique.

DECISION : le Cfg-OA charge l'administration de lancer un nouvel appel à candidats auprès des 75 mandataires pour désigner deux mandataires possédant une expertise en la matière pour se joindre au GT « assurances » au niveau national.

2.6. GT « Campagne de sensibilisation »

Lors de la séance du 19 janvier, le Cfg-OA décidé de mettre fin à ce GT et a souhaité attendre les conclusions des discussions lors de la journée des mandataires pour initier d'éventuelles nouvelles démarches.

La valorisation de l'image de la profession d'architecte est la deuxième priorité « proposée » exprimée lors de la journée du mandataire.

Dans ce cadre, le Cfg-OA confirme-t-il la création d'un nouveau GT ?

Ne serait-il pas opportun d'attendre l'intervention d'un nouveau prestataire (interne et/ou externe) en communication afin d'avoir un premier avis éclairé ? Et d'inviter (dans un premier temps) le Comité de Direction à formuler des propositions ?

POUR DECISION : ce point est reporté.

Le Cfg-OA charge-t-il l'administration de lancer un appel à candidats auprès des 75 mandataires pour la composition de ce GT ?

POUR DECISION : ce point est reporté.

2.7. GT « Transformation numérique de la profession et mission légale »

Lors de sa séance du 19 janvier 2024, le Cfg-OA a décidé supprimer le GT « BIM » et de créer un nouveau GT « Transformation numérique de la profession et mission légale » mais d'attendre l'issue de la journée des mandataires du 2 février 2024 pour lancer un appel à candidats.

Ce thème a été très peu abordé lors de la journée du mandataire. Il ne figure pas dans les priorités exprimées (« proposées » et « libres »).

Mais n'y-a-t-il pas une nécessité à s'intéresser à ce thème qui va nécessairement modifier à court ou à moyen terme la façon de travailler des architectes ?

Le Cfg-OA charge-t-il l'administration de lancer un appel à candidats auprès des 75 mandataires pour la composition de ce GT ?

DECISION : le Cfg-OA charge l'administration de lancer un appel à candidats auprès des 75 mandataires pour la composition du GT « Transformation numérique de la profession », lequel sera composé d'un membre effectif et d'un membre suppléant par Conseil ainsi qu'un membre du Cfg-OA, à savoir, monsieur Pascal Simoens.

3. JURIDIQUE

3.1. Publication des adresses professionnelles sur la liste unique des architectes

L'Ordre veille à la protection des données à caractère personnel des architectes et partant, ne publie pas les adresses emails et numéros de téléphones des architectes, lorsque ceux-ci en formulent la demande (cases à cocher dans www.archionweb.be). Il en va de même du domicile (excepté lorsqu'il coïncide avec l'adresse professionnelle).

En outre, la liste des architectes n'est jamais communiquée à des sociétés/fournisseurs afin d'éviter que les architectes ne soient indument sollicités. Néanmoins, de nombreux architectes se plaignent d'être importunés et reprochent à l'Ordre de publier les adresses professionnelles de ses membres.

Afin de palier au problème tout en remplissant notre devoir d'information à destination des consommateurs, il est proposé de rendre plus difficile l'accès à l'adresse professionnelle des architectes (nécessité par exemple de cocher la case « je ne suis pas un robot » avant de voir apparaître l'adresse professionnelle de l'architecte). Cela pourrait décourager certains démarcheurs.

DECISION : le Cfg-OA décide de laisser la situation actuelle en l'état et de ne pas rendre l'accès à l'adresse professionnelle des architectes plus contraignant.

3.2. Examen des statuts de sociétés - positionnement

Lors du dernier Cfg-OA, il a demandé aux Conseils provinciaux de se positionner quant à la centralisation éventuelle des avis sur les statuts de sociétés au niveau du Cfg-OA.

DECISION : le Cfg-OA décide de laisser le soin aux Conseils provinciaux d'analyser tous les statuts de société étant précisé que le délai de réponse sera d'un mois maximum. Une formation à l'attention des assesseurs juridiques et des secrétaires sera prodiguée par le service juridique.

La situation sera réévaluée dans 6 mois excepté si une situation d'urgence devait apparaître endéans ce délai.

4. CONSEIL NATIONAL - Cfg-OA - VLAAMSE RAAD

4.1. La journée du mandataire du Cfg-OA

Quels sont les grands enseignements qui peuvent être retirés de cette journée ?

Du sondage réalisé auprès des mandataires, les 4 priorités « libres » sont, dans leur ordre d'importance, les suivantes :

1. Les responsabilités des architectes et les honoraires
2. L'adaptation de la loi du 20 février 1939 et le monopole
3. L'enseignement et la formation des étudiants et jeunes diplômés
4. La communication (externe et interne)

Quelles initiatives doivent être prises ? Quelles actions serait-il opportun de mener ?

Dans le cadre des décisions à prendre, il est utile de rappeler les éléments suivants :

- Le Cfg-OA a développé un outil de calcul de prestations et la mise en place de barèmes d'honoraires n'est pas autorisée légalement ;
- Lors de la mandature précédente, un GT « Monopole » avait été mandaté pour travailler sur ce thème. La conclusion validée par le Cfg-OA était de ne pas toucher, actuellement, au monopole tel que fixé légalement ;
- Il existe actuellement une post-formation destinée aux stagiaires et jeunes architectes. Cette post-formation a pour caractéristique d'être volontaire et gratuite.

POUR DECISION : aucun vote n'intervient.

5. FINANCES

/

6. COMMUNICATION

6.1. Batibouw 2024

POUR INFO

7. INFORMATIQUE

/

8. **DIVERS**

8.1. Architectes-paysagistes

Janvier 2024 : rencontre avec un représentant des architectes-paysagistes lesquels souhaiteraient une reconnaissance et une protection de leur titre.

Quelle est la position de l'Ordre à l'égard de cette demande ?

Est-il envisageable que l'Ordre puisse accueillir une liste ou un tableau des architectes-paysagistes ?

Il s'agit évidemment d'une matière fédérale qui nécessitera un consensus entre les 2 sections linguistiques.

DECISION : le Cfg-OA est favorable au principe d'accueillir une liste d'architectes-paysagistes au sein de l'Ordre étant précisé que seuls les membres inscrits sur cette liste pourront exercer la profession et porter le titre d'architecte-paysagiste. Cette décision devra être portée au Conseil national.

FIN DE LA REUNION : 15h50.